



Déclaration intersyndicale sur le service national universel

Plusieurs centaines de personnels techniques et pédagogiques de la Jeunesse et des Sports (400 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, près de 600 conseillers d'animation sportive, mais aussi des cadres techniques sportifs), la totalité des membres de l'inspection, sont exposés à ce qui s'apparente à une réquisition pour mettre en œuvre le service national universel (SNU).

Les personnels techniques relèvent tous d'un statut assimilé aux enseignants. Tous sont exposés aux sanctions de tous ordres en cas de refus d'apporter leur concours à un dispositif contraire à leurs démarches professionnelles, à leur vocation éducative, ignorant jusqu'à leurs spécificités statutaires.

Le SNU, dès sa phase d'internat, relève d'un ensemble conceptuel apparenté aux principes de vie et d'organisation en caserne, selon des modalités directement héritées de filiations au soldat.

La didactique officielle affirmée au sein du SNU est en opposition avec nos approches du sens à donner à l'engagement, de ce qu'est réellement la conscience critique ; la pédagogie, observée dans certains territoires expérimentateurs est imposée en cohortes. Elle n'est pas adaptée aux jeunes, elle place les personnels Jeunesse et Sports en contradiction profonde avec leurs statuts, leurs démarches professionnelles et missions - au sens noble du terme - au sein du service public.

De nombreux collègues évoquent l'idée d'utiliser une clause de conscience. Des pressions et menaces s'exercent désormais directement dans les services. Elles visent les cadres techniques et les membres de l'inspection qui ne font rien d'autre qu'affirmer la haute conscience de leurs métiers inscrits dans une longue filiation éducative en prolongement de l'Ecole.

Si le gouvernement a vraiment pour intention d'agir pour la citoyenneté il doit s'atteler à définir – dans une concertation authentique – un tout autre moment qui soit d'ouverture avec les « jeunesses », leur offrir d'autres expérimentations non déconnectées des fondamentaux qui relèvent tout autant de la mission éducative formelle que de l'éducation laïque proposée dans son prolongement. Si un parcours citoyen doit être pensé pour les jeunes, sa mise en œuvre doit être soigneusement construite et délibérée. La généralisation du SNU – par notre expérience de terrain – présente des aspects prévisibles contreproductifs. Nous, organisations syndicales signataires, soutiendrons nos collègues qui, au nom de leur conscience professionnelle, n'ignorant en rien les droits et devoirs dans la fonction publique ne veulent pas se voir imposer leur concours à un dispositif qui par ailleurs détourne le code de la famille et de l'action sociale, s'apprête à imposer une forme abusive d'internat à des mineurs qui ne l'ont pas choisi.

Nous réclamons la suspension du déploiement du SNU. Nous demandons un véritable parcours citoyen, à partir des principes de l'éducation permanente et des pédagogies actives, et afin de concevoir un moment éducatif dans le prolongement de l'Ecole, servant réellement son ouverture, prolongeant les apprentissages et contenus, traitant autrement les thématiques choisies, dans un cadre réellement éducatif. Tout est à reprendre, en particulier dans ce qui justifie la création du corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et leurs mobilisations professionnelles en faveur des efforts de l'humanité pour comprendre et agir sur la mondialisation, le changement climatique et ses conséquences, les rapports femmes/hommes et plus généralement sur ce qui relève constitutionnellement des droits de l'Humanité.

Nantes, Ivry sur Seine, Paris le 21 janvier 2020